

ASSEMBLÉE NATIONALE5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 317

présenté par
M. Guillaume

ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 27 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est inutile de surcharger la loi. Les comités de bassin peuvent parfaitement créer des groupes de travail à leur gré par sous-bassin versant.